

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**mesures nécessaires pour que la valorisation du bois et d'autres projets  
liés aux dégâts provoqués par l'ouragan Lothar**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Berclaz, Philippe

## Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: mesures nécessaires pour que la valorisation du bois et d'autres projets liés aux dégâts provoqués par l'ouragan Lothar, 2000*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.06.2025.

# Inhaltsverzeichnis

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| <b>Allgemeine Chronik</b>           | <b>1</b> |
| <b>Infrastruktur und Lebensraum</b> | <b>1</b> |
| Energie                             | 1        |
| Alternativenergien                  | 1        |

# Abkürzungsverzeichnis

|                 |                                                                                                   |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>UREK-NR</b>  | Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates                                  |
| <b>CEATE-CN</b> | Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national |

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Alternativenergien

**MOTION**  
DATUM: 29.08.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) a déposé fin février une motion concernant l'utilisation du bois comme source d'énergie. Dans celle-ci, elle demandait au Conseil fédéral d'adopter les **mesures nécessaires pour que la valorisation du bois et d'autres projets liés aux dégâts provoqués par l'ouragan Lothar** permettent, à long terme, l'utilisation du bois en tant que biomasse et comme source d'énergie. Le fonds consacré sera de 100 à 250 millions de francs, pris, en cas de résultat populaire favorable de la votation sur la taxe sur l'énergie du 24 septembre, sur les recettes prévues par la loi sur une taxe d'encouragement en matière énergétique. Le Conseil fédéral a répondu à la motion en soulignant qu'il soutenait déjà la promotion de l'énergie du bois avec comme preuve l'extension du programme subséquent "d'Energie 2000" de 45 millions de francs pour encourager l'utilisation de l'énergie du bois. La Confédération ne pouvait envisager la prise de mesures supplémentaires comme le demandaient les auteurs de la motion que si la taxe sur l'énergie de 0,3 centime par kilowattheure (taxe d'encouragement) était acceptée lors de la votation populaire du 24 septembre 2000 (ce qui ne fut pas le cas, voir ici). Le Conseil fédéral a proposé de transformer la motion en postulat et l'a fait suivre.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> BO CN, 2000, p. 249; Lib., 29.8.00